
Don de la société populaire de Soussay (?), district de Fontenay,
lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la société populaire de Soussay (?), district de Fontenay, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 261;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15467_t1_0261_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

gouvernement révolutionnaire et l'apitoiement.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (31).

21

L'agent national du district de Sedan annonce à la Convention que des biens d'émigrés, évalués 21 374 L 10 s, ont été vendus 42 425 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines (32).

22

Les sociétés populaires de Soussay[?], district de Fontenay, et de Rouffach, district de Colmar [département du Haut-Rhin], font part à la Convention, la première qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier dont elle fait hommage à la patrie, la seconde qu'elle a de nouveau juré de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, et l'une et l'autre de ne reconnoître d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (33).

[Le président de la société populaire de Rouffach au président de la Convention, le 20 thermidor an II] (34).

Citoyen président,

J'ai l'honneur de te transmettre les deux arrêtés de la société populaire de cette commune. Tu y verras son vœu, je peux assurer la Convention de l'attachement de tous nos concitoyens à l'unité et l'indivisibilité de la République et de la Convention par le trait suivant.

Hier on a fait publier qu'à une heure les citoyens doivent se transporter à la place de l'autel de la patrie pour y construire un autel pour la fête du 10 août. He bien dans une heure et demie l'autel a été construite de terre à quatre pieds de hauteur surpassé, vingt quatre pieds de chaque triangle. Quand le peuple veut, il peut tout, le 23 du courant on t'adressera le serment unanime des citoyens de la commune qu'ils y preteront le dit jour.

Vive la République, vive la Convention, a bas les tirans et les Catilina.

MOINE (*président*), CHEVALIER, RIEGERT (*secrétaires*).

[Extrait du registre de la société populaire et révolutionnaire de Rouffach, du decadi 20 thermidor an II] (35).

La société de Rouffach a juré de nouveau et spontanément, l'unité et l'indivisibilité de la République, fidélité à la Convention nationale, l'anéantissement des traites et des nouveaux Catilinas.

La société déclare publiquement, que dans la commune aucun complot de contre révolution n'a été formé par des prêtres et qu'elle n'en a aucune connoissance.

Pour copie conforme certifiée véritable par les présidents et secrétaires de la société. MOINE, CHEVALIER, RIEGERT.

23

Guerles Planeurs, citoyens de Reims, écrivent à la Convention que dans l'espace de deux mois, ils ont extrait 20 milliers de nitre, et que la société s'est chargée de diriger le mouvement révolutionnaire pour l'extraction du salpêtre.

Mention honorable et insertion au bulletin (36).

Quelques citoyens de la commune de Reims, département de la Marne, écrivent à la Convention nationale que fidèles à la patrie, et voulant coopérer à l'anéantissement de ses ennemis, ils se sont formés en société pour s'occuper de l'extraction du salpêtre, et que dans l'espace de cinq mois vingt milliers de ce sel sont sortis de leur atelier. Ils ajoutent qu'un nouveau travail, plus général, plus prompt dans son exécution, ayant été arrêté, cette même société, sur l'invitation du conseil général de la commune, s'est chargée de diriger ce grand mouvement qui fait de chaque citoyen un salpêtrier. Ce travail, nous l'espérons, disent-ils, rendra cet atelier un des plus productifs de la République, d'autant mieux que, de tous les citoyens de Reims, c'est à qui obtiendra le droit d'afficher à sa porte cette marque honorable, arrêtée par la municipalité : *ici on a satisfait à la loi sur l'extraction du salpêtre*.

Ils terminent par faire part à la Convention qu'ils viennent d'adresser au représentant du peuple Frécine, une tonne contenant 540 livres de salpêtre, dont ils font hommage à la patrie (37).

24

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Lauzerte, qui félicitent la Convention de l'énergie qu'elle a déployée aux 9 et 10 thermidor, donnent avis qu'ils ont fait fabriquer 6 000 L de salpêtres,

(31) P.-V., XLV, 74.

(32) P.-V., XLV, 74.

(33) P.-V., XLV, 74. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(34) C 320, pl. 1 315, p. 22.

(35) C 320, pl. 1 315, p. 23.

(36) P.-V., XLV, 75. Ann. Patr., n^o 614; J. S.-Culottes, n^o 569.

(37) Bull. 19 fruct.